

	Fiche de poste Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	Mise à jour : Janvier 2022
		Pôle Petite enfance Enfance Jeunesse

Etablissement : **Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans**
Service : **Multi-accueil familial**

Filière : **Hors filière** Grade : **Assistant(e) maternel(le)**
Statut : **Contractuel** Temps de travail : **Temps complet**
Cadre d'emplois : **Hors cadre d'emplois** Catégorie : **C**

Responsable hiérarchique direct : **Nathalie Caytan**
Responsable de pôle : **Béatrice Badets**
Direction Générale des Services : **Yannick Bassier**

L'agent encadre-t-il ? ☒ **OUI** ☐ **NON**

Conditions d'exercice	• Horaires de travail ayant une amplitude large entre 6h30 et 19h30, en fonction des contrats des enfants accueillis • Travail à son domicile • Milieu souvent bruyant • Travaille en étroite collaboration avec les collègues de la crèche familiale • Moyens matériels mis à disposition : ○ projet de vie de la structure ○ règlement de fonctionnement ○ jeux et jouets correspondants aux différents niveaux de compétence des enfants ○ protocole d'hygiène et sécurité ○ matériel d'hygiène corporelle et d'hygiène des locaux
Autonomie et responsabilités	• Autonomie dans la réalisation des tâches, dans le respect des consignes énoncées par le responsable de service et sous sa supervision • Activités définies, suivies et évaluées par le responsable de service, selon les besoins des enfants accueillis dans le cadre du projet de vie • Application du règlement intérieur et respect des règles d'hygiène et de sécurité • Validation et suivi du temps de travail par le responsable de service
Relations fonctionnelles/Elles	• Collègues de la structure (<i>directrice, assistant(e)s maternel(le)s</i>) • Intervenants et animateurs extérieurs

Agent de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, sous la supervision et les directives du responsable de service, l'**assistant(e) maternel(le)** accueille un ou plusieurs enfants à son domicile, contribue à son bien-être, à son développement et à son épanouissement au sein de la crèche familiale.

Ses missions sont les suivantes :

Faire de son domicile un lieu d'accueil convivial, d'éveil et de vie

Objectif : que les enfants se sentent en sécurité afin de découvrir leurs capacités et leur autonomie

Actions :

1) La période d'adaptation :

Une fois présentée par la puéricultrice, l'assistant(e) maternel(le) accueille la famille, se présente et l'encourage à faire connaissance. Il/Elle répond à ses questions. Il/Elle évalue le rythme des rencontres afin de mettre en place un travail de séparation progressive. Généralement, cette période se fait sur 10 à 15 jours. Il/Elle donne aux parents la feuille de recueil de données.

2) L'accueil quotidien :

Son attitude est rassurante, chaleureuse et accueillante.

Il/Elle s'informe des nouvelles ou consignes concernant chaque enfant et utiles à sa prise en charge en ce qui concerne :

- l'alimentation

Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel.

	Fiche de poste Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	Mise à jour : Décembre 2018 Pôle Petite enfance Enfance Jeunesse
---	--	---

- le sommeil
- le comportement général (*acquisitions, difficultés, ...*)
- l'état de santé (*traitement ?*)
- son départ (*horaire, avec qui, ...*).

Il/Elle aide la famille et l'enfant à se séparer.

Au moment du départ, Il/Elle s'assure que les transmissions soient faites aux familles sur les mêmes bases d'information.

Assurer, de façon individuelle, la satisfaction des besoins des enfants

Objectif : offrir à l'enfant et sa famille un lieu de vie où l'enfant peut se développer de façon harmonieuse dans le respect de son individualité

Actions :

1) Au moment des repas :

L'assistant(e) maternel(le) connaît les principales règles de la diversification alimentaire et les principaux régimes (*anti-diarrhée, anti-constipation, ...*). Il/Elle prépare des menus adaptés aux besoins des enfants (*texture, régime, quantité, ...*) en respectant les règles d'hygiène alimentaire.

Il/Elle veille à l'hygiène des enfants avant le repas.

Il/Elle veille à l'installation des enfants.

Il/Elle donne le repas ou aide à sa prise.

Il/Elle fait de ce temps du repas un moment de rencontre et de plaisir. Ainsi, Il/Elle s'assure qu'il n'y ait pas de forcing tout en incitant l'enfant à découvrir de nouveaux goûts.

2) Au moment des soins d'hygiène :

Il/Elle participe aux soins d'hygiène courants : soins du nez, du visage, des mains, du siège, selon les protocoles. Ces soins se font au minimum une fois par demi-journée. Il/Elle vérifie que les enfants aient une hygiène correcte (*mains et visage lavés, nez mouché, ...*).

Il/Elle assure l'habillage ou déshabillage des enfants afin de leurs permettre une thermorégulation adaptée.

3) Au moment du repos :

L'assistant(e) maternel(le) vérifie le matin que les lits des enfants qu'Il/Elle va accueillir dans la journée sont prêts.

Il/Elle respecte le rythme de chaque enfant et guette les premiers signes de fatigue pour le coucher au bon moment.

L'enfant est déshabillé, mis dans une turbulette et couché sur le dos.

Il/Elle s'assure que le rituel de l'endormissement est respecté (*doudou, sucette, temps de calme, luminosité, musique, ...*).

Il/Elle surveille le sommeil en allant très régulièrement dans la chambre (*la luminosité doit être suffisante pour voir correctement les enfants*).

4) Au moment des jeux :

L'assistant(e) maternel(le) est responsable de la préparation et de la mise en place des activités qu'Il/Elle propose ou que les enfants sollicitent. Celles-ci seront adaptées à l'âge et au développement psychomoteur des enfants. Les activités sont toujours proposées à l'enfant dans des conditions de sécurité maximales. Il/Elles sont toujours préparées (*matériel, préparation des salles, ...*) afin d'assurer une bonne organisation.

A la fin de l'activité, le matériel, les salles et le mobilier sont lavés et rangés.

Ces temps de jeux doivent être des temps d'échange avec l'enfant mais aussi d'observation.

L'assistant(e) maternel(le) s'engage à participer aux ateliers d'éveil proposés dans le cadre de la crèche familiale.

Mettre en place des conditions d'hygiène et sécurité maximale

Objectifs :

- éviter les accidents
- assurer les soins adaptés et efficaces en cas de besoin

Actions :

1) L'enfant malade :

Il/Elle assure une surveillance étroite de l'enfant malade (*prise de température, surveillance du comportement, ...*). En cas de signes inquiétants, Il/Elle prévient la puéricultrice de ses observations.

Il/Elle collecte les traitements et les ordonnances, les range en hauteur ou au frigo, et remplit la feuille de remise de

	Fiche de poste Assistant(e) maternel(le) agréé(e)	Mise à jour : Décembre 2018 Pôle Petite enfance Enfance Jeunesse
---	--	---

médicaments qu'Il/Elle communique à la puéricultrice pour accord. C'est Il/Elle qui en assurera l'administration par la suite.

En cas de problème grave, Il/Elle doit se référer aux protocoles d'urgence, prévenir le SAMU et assurer les premiers soins.

Il/Elle informe toujours les parents de ses actions et observations.

2) Conditions d'hygiène et de sécurité :

Il/Elle s'assure que l'environnement de l'enfant soit propre et sécurisant. Pour cela, Il/Elle assure un ménage quotidien de son domicile.

Il/Elle est aussi responsable du nettoyage et de la désinfection des jeux et jouets

Cette liste de tâches énumérées n'est pas limitative. Il/Elle peut évoluer à tout moment, sur décision de l'employeur.

Compétences nécessaires pour occuper le poste :

Savoirs : connaissances théoriques : diplôme, savoirs liés au métier	• Agrément d'assistant maternel • Connaissance des besoins et du développement du jeune enfant • Connaissance des droits et devoirs des assistants maternels et des agents du service public • Connaissance de la législation, des règles d'hygiène et de sécurité applicables aux lieux accueillant des enfants
Savoir-faire : connaissances pratiques nécessaires pour assurer le poste	• Capacité à organiser, analyser et évaluer son travail durant la journée • Capacité à assurer les soins quotidiens aux enfants • Capacité d'initiatives • Aptitude à l'analyse des situations
Savoir-être : comportement, relationnel, qualités personnelles	• Disponibilité, réactivité, créativité • Capacité d'autonomie et à la prise d'initiative • Capacité d'écoute, de communication, de tolérance et de respect • Capacité d'observation • Capacité à prendre du recul face aux différentes situations ainsi que du discernement • Sens du service public • Discrétion professionnelle • Sens du travail en équipe • Motivation pour la formation continue

Consignes générales de sécurité/prévention des risques :

- signaler tout dysfonctionnement Santé Sécurité au Travail au responsable hiérarchique et à l'assistant de prévention

Équipements de Protection Individuelle liés au poste (EPI) [même occasionnellement] ☐ Non ☒ Oui

		
Protections respiratoires	Gants	Chaussure s

L'agent	Le responsable
Pris connaissance le : Signature de l'agent :	Nom : Date : Signature du responsable :